

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Bordenave à Mme-Chabaud Massoni ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : REGIE DES EAUX - Convention de concours technique avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE)

M. LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans un souci de sécurisation de la ressource en eau, la Ville de BAYONNE a engagé la procédure de définition des périmètres de protection de ses captages d'eau sur le massif de l'Ursuya. Cette démarche nécessite une parfaite connaissance des données cadastrales du périmètre de ces sources ainsi que des mutations s'y opérant.

A ce titre la SAFER, dans le cadre de ses attributions statutaires, a proposé à la Ville de BAYONNE une convention de concours technique visant à la communication des notifications de vente qu'elle reçoit des notaires ou des personnes chargées d'une aliénation ainsi que des promesses de vente dans le massif de l'Ursuya, sur les communes de CAMBO et HASPARREN.

La convention ci-annexée fixe donc les modalités techniques et financières de cette mission de veille relative au marché immobilier.

Il vous est demandé d'approuver la convention de concours technique et de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.